

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 5 mars 2015 à 19H00, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents :

Membres élus :

Odile PRADIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Maguy FOULTIER, Patrice FRANÇON, Dominique COLOMB, Adjoints ; M.-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Dominique ASTIER-COURBON, Joël AUROUZE, Louis BESSON, Stéphanie DEFOUR, Thierry DESOLME, Philippe DUTEL, Camille FANGET, Jean FOURNEL, Chrystelle GASSMANN, Pauline JOUSSERAND-TOURON, André MOLLE, Alain MONDON, Maryline MOUNIER, Jérôme PICHOT, Bernard ROUCHON, Jean-Jacques SAMUEL, Arlette VIOZAT, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. SOUVIGNET, M. JOURDAT

Absents excusés

Mme Carole CLUZEL qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.

Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON qui avait donné pouvoir à Mme Chrystelle GASSMANN jusqu'à son arrivée.

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 11 décembre 2014.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Arrêté 2014/246 portant souscription d'une convention sur une mission de contrôle technique complémentaire pour le projet de réhabilitation de la salle polyvalente de la mairie, à intervenir avec le bureau Véritas - 3201 rue Jean Rostand - BP 80146 – 42351 LA TALAUDIÈRE cedex, pour un montant de 720 € H.T.

Arrêté N° 2014/248 portant souscription d'un contrat de ligne de trésorerie interactive à intervenir auprès de la Caisse d'Épargne et de prévoyance d'Auvergne et du Limousin, pour un montant maximum de 500 000 €, il est consenti pour une durée de 12 mois à compter de la signature du contrat.

Arrêté N° 2014/251 portant souscription d'un contrat d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance, à intervenir avec Arima Consultants 10 rue du Colisée 75000 PARIS, pour un montant de 2 200 €.

Arrêté N° 2014/288 portant sur la consultation relative au marché d'assurances, approbation du choix des compagnies d'assurances ou des mutuelles attributaires – signature des actes d'engagement avec SMACL Assurances pour les lots 1, 2 et 3 pour un montant de :

Lot 1 – dommages aux biens et risques annexes : 4 387,84 € TTC.

Lot 2 : responsabilités et risques annexes : 4 109,01 € TTC.

Lot 3 : véhicules à moteur et risques annexes : 5 295,59 € TTC.

Les contrats sont souscrits pour une durée de 4 ans, date d'effet fixée au 1^{er} janvier 2015.

Arrêté N° 2014/289 portant sur la consultation relative au marché d'assurances, approbation du choix des compagnies d'assurances ou des mutuelles attributaires – signature de l'acte d'engagement avec BRETEUIL assurance courtage, 34 avenue de Gravelle 94220 CHARENTON LE PONT, pour le lot N°4 assurance protection juridique 300,00 € T.T.C., assurance protection fonctionnelle agents/élus 390,00 T.T.C.

Le contrat est souscrit pour une durée de 4 ans, date d'effet fixée au 1^{er} janvier 2015.

Arrêté N° 2015/44 portant souscription d'un avenant négatif N°1 au Lot 2 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de la SARL GUILHOT pour un montant de 3 389,39 € H.T.

Arrêté N° 2015/45 portant souscription d'un avenant négatif N° 1 se rapportant au Lot 3 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de la SARL GUILHOT pour un montant 898,00 € H.T.

Arrêté N° 2015/50 portant sur la souscription d'un avenant négatif N° 1 au Lot 5 Façades, du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de l'EURL Façade Stéphanoise pour un montant de diminution de travaux de 1 618,32 € H.T.

3 - AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Le Maire informe les conseillers municipaux que le Débat d'Orientation Budgétaire, qui pour la plupart d'entre eux, est le premier, est un moment important de la vie d'une commune qui permet de faire le bilan de l'année précédente par rapport aux prévisions initiales. Il indique que le bilan pour 2014 est très satisfaisant avec un résultat positif de 844 421,70 € en section de fonctionnement. Il précise que ce bilan est dû aux politiques d'économies dans différents domaines grâce à l'implication des élus et des agents, et aussi grâce à un hiver clément qui a permis d'économiser sur les frais de déneigement et sur le chauffage. Ce résultat permettra d'amortir en partie la baisse des dotations de l'Etat. Concernant le budget du Lotissement Communal, il indique qu'il conviendra de supporter le déficit d'environ 250 000 € sur plusieurs exercices.

En préambule, Mme SOUBEYRAN présente les différentes décisions que les conseillers municipaux devront approuver, ainsi que les quatre temps forts du calendrier budgétaire (débat d'orientation budgétaire, vote du budget primitif, vote des décisions modificatives, vote du compte administratif).

- Budget Communal

- Vote du Compte Administratif

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres, en précisant que le détail par articles a été étudié en commission des finances :

Chapitre 011	Charges à caractère général	861 977,86 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 207 952,11 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	13 972,68 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	110 502,10 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	409 923,55 €
Chapitre 66	Charges financières	219 086,43 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 327,61 €
	Total des dépenses de fonctionnement	2 824 742,34 €

Madame SOUBEYRAN présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 013	Atténuation de Charges	62 893,52 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	237 733,64 €
Chapitre 70	Produits de services	217 623,72 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 070 012,54 €
Chapitre 74	Dotations et participations	967 989,27 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	47 507,05 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 336,14 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 609 095,88 €

Madame SOUBEYRAN présente la section d'investissement avec dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	237 733,34 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	38 712,13 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	639 380,03 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 010,04 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	70 618,82 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	52 494,39 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 230 373,18 €
	Total des dépenses d'investissement	2 271 322,23 €

Madame SOUBEYRAN présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	110 502,10 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	38 712,13 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	895 728,41 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	103 525,76 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	966 000,00 €
	Total des recettes d'investissement	2 114 468,40 €

M. Le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Mme PRADIER, 1^{ère} adjointe, invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Budget Communal.

M. Le Maire réintègre ensuite la séance.

- Vote du Compte de Gestion

M. Le Maire présente ensuite le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2014 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 de la Trésorerie.

- Vote de l'Affectation des Résultats

Mme SOUBEYRAN rappelle que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 844 421,70 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	734 000,00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	110 421,70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

• Budget Service Assainissement

- Vote du Compte Administratif

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	114 987,70 €
Chapitre 012	Charges de personnel	18 319,72 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	138 626,22 €
Chapitre 66	Charges financières	48 113,47 €
	Total des dépenses de fonctionnement	320 046,48 €

Madame SOUBEYRAN présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 013	Atténuation de Charges	6 253,97 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	56 203,96 €
Chapitre 70	Produits de services	358 187,11 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 070 012,54 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,31 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 994,82 €
	Total des recettes de fonctionnement	422 640,17 €

Madame SOUBEYRAN présente la section d'investissement avec dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	56 203,96 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	11 705,69 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	118 972,13 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	9 377,55 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	11 705,69 €
	Total des dépenses d'investissement	207 965,02 €

Madame SOUBEYRAN présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	138 626,22 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	11 705,69 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	60 000,00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	24 187,15 €
	Total des recettes d'investissement	235 149,06 €

M. Le Maire précise que compte-tenu des résultats, les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Roche-Moulin seront financés sans avoir recours à l'emprunt.

M. Le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Mme PRADIER, 1^{ère} adjointe, invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement.

M. Le Maire réintègre ensuite la séance.

- Vote du Compte de Gestion

M. Le Maire présente ensuite le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2014 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 de la Trésorerie.

Mme JOUSSERAND-TOURON est arrivée à 20H05.

- Vote de l'Affectation des Résultats

Mme SOUBEYRAN rappelle que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 125 152,63 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	25 152,63 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

- Refinancement prêt Dexia CLF Banque

M. Le Maire informe qu'en 2002, un emprunt en franc suisse avait été souscrit auprès de Dexia CLF Banque, avec un taux de change très favorable. Il indique qu'aujourd'hui ce taux est beaucoup moins intéressant pour la collectivité, et ce depuis plusieurs années. Il propose donc de repartir sur un autre emprunt en convertissant le capital restant en euro, soit environ 86 064,09 € au maximum (en fonction du taux de change), au cours d'aujourd'hui, en bloquant le taux de manière définitive, à 1,09 %, afin d'assurer une sécurité par rapport aux pertes de changes constatées jusqu'à aujourd'hui.

M. DESOLME demande si ce refinancement a un coût.

M. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'indemnités à régler à la banque. Il rappelle qu'il y aura tout de même un capital plus important à rembourser du fait de la conversion de celui-ci en euros plus faibles, mais qui permet de sécuriser ce prêt.

M. SOUVIGNET précise que les gains de change des premières années ont été compensés par les pertes de change constatées ces dernières années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le refinancement du prêt souscrit en franc suisse auprès de Dexia CLF Banque en 2002, en le convertissant en euro, au taux de 1,09 %, à compter du 1^{er} avril 2015, pour le restant de la durée du prêt, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires.

- Budget Lotissement Communal

- Vote du Compte Administratif

M. SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	842 307,90 €
	Total des dépenses de fonctionnement	842 307,90 €

M. SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	795 479,90 €
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes diverses	46 828,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	842 307,90 €

M. SOUVIGNET présente la section d'investissement avec dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	795 479,90 €
	Total des dépenses d'investissement	795 479,90 €

M. SOUVIGNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations entre sections	842 307,90 €
	Total des recettes d'investissement	842 307,90 €

M. Le Maire quitte ensuite la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Mme PRADIER, 1^{ère} adjointe, invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 du Budget Lotissement Communal.

M. Le Maire réintègre la séance.

- Vote du Compte de Gestion

M. Le Maire présente ensuite le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2014 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 de la Trésorerie.

- Débat d'Orientation Budgétaire 2015

M. Le Maire rappelle que cette procédure est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il précise qu'il s'appuie sur l'analyse du budget 2014 qui vient d'être présentée, sur l'étude des dépenses par services (avec différentes baisses enregistrées grâce aux mesures d'économies), sur l'environnement économique (avec notamment l'accentuation de la baisse des dotations de l'Etat) et enfin sur les orientations budgétaires avec présentation des prévisions de dépenses de chaque commission.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

4 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-SEMÈNE

- Modification des statuts et compétences de la Communauté de Communes Loire-Semène

M. Le Maire informe que, par délibération en date du 10 février 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire-Semène, avec la suppression des compétences « fauchage de bords de voirie » et « avaloirs », afin de prendre en compte le transfert de charges aux communes de ces compétences, à hauteur de 86 500,00 €, à répartir sur les sept communes du territoire par rapport aux dépenses effectuées en 2013, soit 17 482,33 € pour la commune de Saint-Just-Malmont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts et compétences de la Communauté de Communes « Loire Semène », avec la suppression dans les statuts des compétences « fauchage et bords de voirie » et « avaloirs », et avec l'intégration de ces compétences au sein de la commune de Saint Just Malmont, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces modifications.

- Convention illuminations

M. Le Maire informe que la Communauté de Communes a décidé de restituer les matériels d'illumination aux sept communes-membres et d'attribuer une rétribution de 4 900,00 € TTC, correspondant au coût de personnel et de location de nacelle, soit 700,00 € par commune, pour l'installation de ces illuminations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette convention et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

- Projet subvention CG2D 2015

M. Le Maire informe que la 3^{ème} génération des Contrats Globaux de Développement Durable (CG2D) du Conseil Général de la Haute-Loire a pris fin en décembre 2014, et que l'Assemblée Départementale a décidé de prolonger ce contrat avec une enveloppe financière de 207 543,00 € sur l'année 2015, pour le territoire de la Communauté de Communes Loire-Semène (C.C.L.S.). La C.C.L.S. a décidé de répartir de manière équitable l'intégralité de cette somme aux communes, soit 10,145 €/habitant.

Il expose que, pour la commune de Saint-Just-Malmont, l'enveloppe sera de 43 003,95 €, sur la base de 4 329 habitants.

Il précise qu'une bonification de 20 % du montant total peut être allouée à la Communauté de Communes si celle-ci engage des actions d'insertion.

Il propose d'effectuer une demande de subvention pour l'opération programme de voirie 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'aide du CG2D pour l'année 2015, sur la base de 43 003,95 €, pour l'opération programme de voirie 2015, d'un montant de 120 000,00 €, soit un taux de subvention de 35,85 %, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer l'avenant de la convention du Contrat Global de Développement Durable avec le Conseil Général de la Haute-Loire.

5 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE ASSISTANCE RETRAITE CDG 43

M. Le Maire informe que, par délibération en date du 12 juillet 2007, le Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire (CDG 43) a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Il précise qu'en adhérant à ce service, la collectivité délègue son rôle d'employeur au CDG 43. En contrepartie de ce service, le CDG 43 demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10,00 €
Affiliation	10,00 €
Demande de régularisation de services	70,00 €
Validation de service non titulaire	70,00 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70,00 €
Dossier liquidation de pension (invalidité, réversion)	50,00 €
Dossier liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent	50,00 €
Entretien retraite et simulation de pension (avant âge légal de départ en retraite)	50,00 €
Dossier de pré-liquidation avec engagement	40,00 €
Dossier de pré-liquidation (cohorte)	40,00 €
Correction des comptes individuels retraites	40,00 €

M. Le Maire précise que ces montants sont facturés seulement si la commune utilise le service et propose au Conseil Municipal de renouveler la convention à ce service pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au service Assistance Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

6 - CESSION TERRAIN TRANSFORMATEUR RUE DU NORD

M. Le Maire informe que, dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal rue du Nord, il convient de démolir un ancien transformateur électrique.

Il précise que ce poste désaffecté (cadastré section AD N°131) appartient aux héritiers de M. GUIMBAL Jean-Marie, et que le notaire chargé de la succession a été contacté pour trouver un arrangement.

M. Le Maire propose donc d'acquérir à titre gratuit cette parcelle, à charge pour la commune de procéder à la démolition du transformateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée Section AD N°131 sur laquelle est construit le transformateur de la succession GUIMBAL, pour lequel la démolition sera à la charge de la commune, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer l'acte notarié.

7 - LOCATION LOCAL « AU PARADIS FLEURI »

M. Le Maire informe que Mademoiselle Laëtitia DUTEL, demeurant « La Chamarèche » à Saint Just-Malmont, qui actuellement vend des fleurs sur le marché dominical, souhaite implanter son activité de commerce de fleurs au 2 rue du Cintre.

Il précise que, dans l'attente de la réalisation des travaux sur ce futur local, Mademoiselle DUTEL a demandé à la commune la possibilité de louer pour une période de 6 mois une partie des locaux de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers située au 6 de la rue de Firminy.

M. Le Maire expose qu'après étude de la demande, il serait possible de lui louer une surface de 59,80 m² dans les locaux de l'ancienne caserne, pour un loyer mensuel de 150,00 €, sur une période de six mois.

M. Le Maire précise que, à sa demande, M. Philippe DUTEL, parent de Mademoiselle DUTEL, ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la location, à compter du 9 mars 2015, pour une période de six mois, à Mademoiselle Laëtitia gérante de l'enseigne « Au Paradis Fleuri », un local de 59,80 m², au rez-de-chaussée des locaux de l'ancienne caserne, sur la base d'un loyer mensuel de 150,00 € et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de signer le contrat de location.

8 - RENOUVELLEMENT LOCATION CABINET KINÉSITHÉRAPEUTE PORTAFAIX

M. Le Maire rappelle que l'appartement situé à l'ancienne conciergerie du complexe sportif avait été loué à compter du 1^{er} février 2011 à la SCM FAIVRE-GUIOT-PORTAFAIX pour y installer un cabinet de masseurs kinésithérapeutes.

M. Le Maire expose que M. PORTAFAIX souhaite louer seul ce local à compter du 1^{er} février 2015. Il rappelle que le montant du loyer a été revalorisé à 660,98 €, pour un local d'environ 120 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la location, à compter du 1^{er} février 2015, de l'appartement de l'ancienne conciergerie du complexe sportif, situé rue des Anciens Combattants d'AFN, à Monsieur Christian PORTAFAIX, kinésithérapeute, pour un montant de loyer mensuel de 660,98 €, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer le contrat de location et d'effectuer l'encaissement des loyers mensuels.

9 - ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLASSEMENT DOMAINE COMMUNAL : LES PETITES FRÂCHES, BRUCHÈRES ET LA Z.A. LA FONT DU LOUP

M. Le Maire expose que des demandes de déclassement de chemins ruraux ou de délaissés communaux en vue de leurs aliénations au profit des propriétaires riverains ont été étudiées avec des propriétaires privés.

Il présente trois dossiers :

- Au village des Petites Frâches

La demande a pour objet le déclassement de 186 m² au lieudit « Les Petites Frâches » du chemin rural au profit de M. FURNON Gabriel et la cession de 24 m² de M. FURNON Gabriel au profit de la commune de Saint-Just-Malmont. Cette demande avait déjà fait l'objet d'un déclassement en 2007, mais n'avait pas été entérinée du fait d'un litige sur l'accès à une fontaine.

- Au village de Bruchères

La demande a pour objet le déclassement au lieudit « Bruchères » du domaine communal de 218 m² au profit de M. FAYARD et Melle PATOUILLARD à prendre sur les parcelles cadastrées section E n°785 et 788, et de 25 m² au profit de M. LEFEBVRE et Melle LEROUX à prendre sur la parcelle cadastrée section E n°785. Cette demande fait suite à la démolition des bâtiments en ruine acquis au consorts Nicolas et l'aménagement d'un parking communal en partie basse sur la parcelle E n°785.

- A la zone d'activités « Font de Loup »

La demande consiste au déclassement d'une partie de l'ex-chemin rural du Petit Roure (424 m²) au profit de l'entreprise Cartonage VIALON, afin de créer un accès supplémentaire répondant aux exigences des services de secours d'incendie et aux besoins de son exploitation.

M. Le Maire précise, pour ce dossier, qu'il y a un problème de visibilité qu'il conviendra de préciser lors de la décision finale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les demandes de déclassement de parties de chemins ruraux sur les secteurs des Petites Frâches, Bruchères et la Z.A de Font de Loup avec aliénation au profit des propriétaires riverains, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour effectuer l'enquête publique relative au projet de déclassement de parties de chemins ruraux communaux et de l'aliénation au profit de propriétaires riverains, **CHARGE** M. Le Maire de nommer le commissaire-enquêteur pour effectuer cette enquête publique, et **PRÉCISE** que ces cessions se feront sur la base de l'euro symbolique, et que les frais de bornage, de document d'arpentage et frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

10 - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS COMMISSION DE SUIVI DU SITE ENFOUISSEMENT DU COMBAU

M. Le Maire précise que, par courrier en date du 12 janvier 2015, M. Le Préfet l'a informé de sa décision de créer une commission locale d'information et de suivi de site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux, située au Combau, sur la commune de Saint-Just-Malmont et gérée par le SICTOM Velay-Pilat.

La commission aura pour mission de :

- Créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées, en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du Code de l'Environnement
- Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée,
- Promouvoir, pour ces installations, l'information du public

Cette commission sera composée, à parts égales, de :

- Représentants de l'administration de l'Etat
- Représentants des élus des collectivités territoriales
- Représentants des riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée
- Représentants des exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée
- Représentants des salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée.

M. Le Maire rappelle qu'en sa qualité de président du SICTOM Velay-Pilat il siègera de droit au sein de cette commission. Il propose donc de nommer, pour la commune, un membre titulaire, en la personne de Jacques ROUCHON, déjà délégué titulaire au SICTOM Velay-Pilat, et un membre suppléant, en la personne de Patrice FRANCON, également délégué suppléant au SICTOM Velay-Pilat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la nomination de ces délégués au sein de la commission locale d'information et de suivi du site d'enfouissement du Combau.

11 - ANIMATION MUSICALE DU 19 JUILLET 2015

M. Le Maire informe que la collectivité souhaite programmer une animation sur le marché le dimanche 19 juillet 2015, de 10H00 à 12H00, avec le groupe Chris et Isa, tourneur d'orgue de barbarie et chanteuse de l'association Arthéa Production - 15 rue d'Oradour 42300 MABLY, pour un coût de 210,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge de l'animation du groupe Chris et Isa du 19 juillet 2015 pour un montant de 210 euros TTC, et **AUTORISE** M. Le Maire à mandater auprès de l'Association Arthéa Production, la somme de 210,00 € après l'exécution de cette animation du marché.

Avant de laisser la parole aux adjoints pour le compte-rendu de leurs commissions, M. Le Maire aborde les questions diverses.

13- QUESTIONS DIVERSES

Bail location Salle de Malmont

M. Le Maire rappelle qu'en raison de l'affluence des réservations de cette salle qui se font très longtemps à l'avance, il avait été décidé en 2013 le tarif pour l'année 2015, pour un montant de 270,00 €.

Compte-tenu que la délibération n'avait pas été entérinée, il convient de délibérer à nouveau.

Il précise que cette augmentation de tarif avait été décidée dans le but de financer l'installation d'un dispositif de limitation des décibels qui coupe l'alimentation électrique lorsque le son est trop fort. Ce matériel devrait être installé au cours de l'année 2015.

M. Le Maire précise que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} avril 2015 et que le montant de la location de cette salle ne sera pas modifié en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau tarif de la location de la Salle de Malmont, soit un montant de 270,00 €, à compter du 1^{er} avril 2015.

Ligne Très Haute Tension (T.H.T.)

M. Le Maire informe que les travaux pour la ligne à Très Haute Tension engagés par RTE ont débuté dernièrement sur le secteur du Puy-en-Velay et qu'ils vont se poursuivre sur la commune courant 2016.

12 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES & RÉUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie scolaire / jeunesse

Mme Christine BONNEFOY rappelle que les conseils d'écoles du 2^{ème} trimestre vont avoir lieu prochainement. Elle informe que les entretiens individuels pour les agents de l'école publique auront lieu le 26 mars, en présence de M. BERTHASSON, directeur de l'établissement.

Mme BONNEFOY informe aussi que les locaux de l'ancienne école publique ont été vidés des matériels et objets restants suite au déménagement. Les matériels et livres ne servant pas dans les autres services ou dans les écoles seront envoyés au Burkina-Faso.

Concernant le Restaurant Scolaire Municipal, elle informe que l'animation « Nouvel An Chinois » fut très appréciée et précise qu'une animation sur le thème de la pêche sera organisée prochainement.

Elle indique qu'un effectif record de 226 enfants a été servi début mars.

Une rencontre sera organisée le 17 avril prochain avec les responsables d'Elior pour faire le point de l'année écoulée. L'organisation en double service donne satisfaction.

Un plan de prévention et de protocole de sécurité a été mis en place au niveau de la cuisine.

Mme BONNEFOY indique que suite à une enquête de satisfaction auprès des enfants, 93 % d'entre eux sont satisfaits du restaurant scolaire.

Elle indique qu'il a été remédié à un problème de clarté de l'eau du robinet avec le remplacement d'un compteur d'eau.

Concernant la Crèche « Les Enfants », l'agrément d'accueil du mercredi matin a été réduit de 25 à 18 places en raison d'un nombre d'enfant insuffisant ce jour-là. Le taux d'occupation est passé de 69,77 % à 72,72 %.

Concernant les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), un Projet Educatif Des Territoires « PEDT » a été mis en place ; le comité de pilotage est composé du Président de Loire-Semène, du vice-président en charge de la Famille-Jeunesse, des maires des communes, des directeurs et directrices d'écoles, des représentants de parents d'élèves, des présidents d'associations, de l'inspecteur de la circonscription, des conseillers de la CAF, des techniciens de la Communauté de Communes Loire-Semène. Mme BONNEFOY indique que concernant l'organisation des T.A.P., les enseignants et parents d'élèves sont satisfaits. Elle rappelle que le reste à charge de Loire-Semène pour les T.A.P. s'élève à plus de 213 000 € et précise que pendant les vacances de février, une vingtaine d'encadrants ont été formés au BAFA.

Concernant le Centre de Loisirs « Pierre Royon », Mme BONNEFOY indique qu'à l'occasion de Mardi Gras, les enfants ont participé à un défilé dans le centre bourg et ont ensuite partagé un goûter avec les résidents de la Résidence Marie Lagrevol. Le taux de fréquentation lors de vacances de février était très bon.

Pour conclure, Mme BONNEFOY rappelle la soirée familiale de l'APE de Malmont sur le thème du Mexique le 21 mars prochain. Une journée porte ouverte sera organisée à l'école publique de St-Just et à l'école Don Bosco le samedi 28 mars.

- Communication

Mme COLOMB rappelle que pour la Trame n°31 qui est en cours de préparation, les articles, photos et informations doivent parvenir en mairie avant le 1^{er} avril 2015. Un livret qui répertorie les artisans et commerçants de la commune devrait être joint à cette Trame. Il servira de base pour la mise à jour du site internet.

Elle informe que lors de l'assemblée générale de l'association Musica'LS, un nouveau conseil d'administration a été élu :

- Présidente : Mylène Garnier
- Trésorier : Julien Tardy
- Secrétaire : Christine Marniac

L'objectif étant une distribution de la Trame la dernière semaine de janvier 2015.

- S.E.L.L.

M. FRANÇON informe que l'Agence Régionale de Santé de la région Auvergne a transmis les résultats sur la qualité de l'eau. Ceux-ci sont globalement satisfaisants (avec un taux de 93 % de valeurs correctes).

- Animation / Culture

Mme PRADIER informe que le Marché de Noël a connu un franc succès avec 59 exposants.

Elle indique que le Concert du Nouvel An, de très grande qualité, a mobilisé seulement 63 spectateurs.

Le spectacle de théâtre « Poulets au rancart », dans le registre comique, a attiré 80 personnes.

Mme PRADIER annonce que le groupe folklorique « Tradition » se produira le samedi 14 mars, à 20H30, à la Salle Polyvalente, avec une quarantaine de danseurs.

- Affaires sociales

Mme PRADIER informe que la commission s'est réunie dernièrement pour l'organisation du repas des seniors du lundi 13 avril 2015, avec notamment le choix du menu. Elle informe que les invitations vont être envoyées dès la semaine prochaine.

Elle indique également que la commission s'est réunie à plusieurs reprises depuis le début de l'année pour l'étude de demandes d'aides.

Concernant le recensement de la population, qui a eu lieu du 15 janvier au 15 février, Mme PRADIER informe que les agents recenseurs ont effectué leur mission dans des conditions difficiles, notamment par rapport à la météo et à la difficulté de trouver les administrés. Elle précise que 4 146 habitants ont été recensés, dont 1 508 personnes qui se sont inscrites par internet (dispositif mis en place pour la 1^{ère} fois).

Elle informe enfin qu'un rassemblement des anciens pompiers de l'arrondissement sera organisé sur la commune ce vendredi 6 mars.

- Travaux

M. ROUCHON informe que la commission s'est réunie dernièrement.

Il précise que plusieurs dossiers ont été évoqués :

- programme de voirie,
- extension cimetière (début des travaux à partir du 9 mars et lancement consultation pour columbarium),
- éclairage public (étude projet extinction de 5 heures/nuit, hors centre-ville),
- travaux en régie,
- fibre optique (validation des emplacements des armoires : Côte-Vieille, Route de Jonzieux, Rue Nationale ; 2 emplacements restent à valider : place du Platou, vers Maison de retraite),
- stationnement en centre-ville (problème le jour de marché, problème route de Jonzieux avec la dépose des enfants)
- installation de 3 nouvelles bornes de marché sur la place Moulin-Prugnat, une autre devrait être installée sur la place du Platou prochainement
- autorisation de travaux pour la toiture du Gymnase N°1, les travaux devraient débuter courant avril
- l'activité de déneigement a été très intense sur le mois de février
- de nombreuses tailles d'arbres et d'arbustes ont été opérées

M. ROUCHON informe que lors de la dernière réunion du SICALA, il a été évoqué un certain nombre d'aménagements sur la rivière Semène, avec notamment un passage poissons et la démolition d'une digue.

- Vie Associative / Sports

Mme FOULTIER informe que la remise officielle du chèque de 5 572,58 € pour le Téléthon a été organisée le 20 février dernier, en présence des associations ayant participé.

Elle indique aussi que le 27 février, le nouveau praticable a été inauguré au Gymnase N°2, en présence des associations utilisatrices de cette infrastructure sportive, et avec de nombreuses démonstrations de gymnastique.

Mme FOULTIER informe qu'un nouveau défibrillateur, offert par l'association « Timothé Petit Cœur », a été installé à l'entrée du Gymnase N°2.

Elle informe que, dans le cadre de la réfection du sol sportif du Gymnase N°1, elle a visité, avec les présidents du Basket-Club et du Tennis-Club, plusieurs gymnases de la région pour se rendre compte des différents sols possibles. Le type de sol est donc défini et une consultation va être lancée prochainement.

Mme FOULTIER informe que le 25 avril prochain, une opération propreté sera organisée sur la commune.

Enfin, concernant les subventions des associations restent identiques. Pour les associations sportives, le calcul par point est maintenu, mais la valeur reste également identique.

- Urbanisme

M. TONSON informe que, dans le cadre de la révision du P.L.U., une consultation a été lancée dernièrement. L'ouverture des plis aura lieu le lundi 9 mars.

Il précise que les problèmes d'assainissement au village de Bruchères devraient être réglés au cours de cette année.

M. TONSON indique que, dans le cadre de la mise en place du S.C.O.T., une réunion a eu lieu dernièrement, au cours de laquelle il a été décidé que le S.C.O.T. serait moins restrictif que dans certains secteurs limitrophes, les communes devraient avoir la possibilité de gérer leur P.L.U.

M. Le Maire adresse ses félicitations à Damani DEMBELE, jeune saint-justaire de 11 ans, qui est devenu champion de France de Break-dance le 21 février dernier et représentera la France lors du championnat du monde le 7 mars prochain. Il indique que sa petite sœur évolue dans un club de gym de la commune et a également obtenu des résultats époustouflants en seulement quelques années. Il précise que la famille DEMBELE s'est installée sur la commune il y a peu de temps et qu'elle s'est très vite intégrée, participant à l'animation de la commune, et engagée dans le monde associatif.

M. Le Maire indique, concernant le projet de réhabilitation du bâtiment du « Cercle », que l'étude de faisabilité prévoit une jauge de 200 places assises dans la salle de cinéma qui pourrait également servir de salle de spectacle. Il indique aussi que le coût estimatif serait situé entre 850 000 € et 1 000 000 €, en fonction du projet final. Il précise enfin que ce projet sera inscrit, au niveau de la Communauté de Communes, pour une demande de subvention auprès de la région, dans le cadre du maillage du territoire de la communauté en termes de développement culturel.

Concernant les colonnes à verres, M. Le Maire informe qu'un relâchement du geste de tri a été constaté. Il précise que cela provient de personnes qui, par ignorance, déposent le verre dans les bacs jaunes, ce qui engendre des refus de tri. Il indique que l'implantation des colonnes sera revue sur la commune.

M. Le Maire rappelle enfin que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars. Il précise que, malgré l'abstention importante annoncée, il s'agit d'élections importantes qui touchent le quotidien de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 22H30.

Frédéric GIRODET		Carole CLUZEL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Marguerite FOULTIER		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Dominique COLOMB		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Philippe DUTEL		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			